

MISSION SUISSE AUPRES  
DES CE

BUREAU DE L'INTEGRATION  
DPF/DFEP

77.800 FA/ls

777.800(s/d) - Eg/st

9 novembre 1978

Echange de vues<sup>1)</sup> entre experts de la Suisse et experts de la  
Commission en matière économique et monétaire  
du 13 octobre 1978 à Bruxelles<sup>2)</sup>

Aperçu

- I. Participants : Voir annexe 1.
- II. Ordre du jour :
1. Perspectives économiques dans la CEE et en Suisse;
  2. Mesures de politique économique prévues sur la base de ces perspectives;
  3. Questions de politique monétaire.
- III. Procès-verbal de l'échange de vues  
Voir pages 2 à 14.
- IV. Zusammenfassung über Ablauf und Inhalt des Gedankenaustausches  
Siehe Seiten 15 bis 17.

- 1) La Commission a repris le désir exprimé à la conférence ministérielle de l'AELE en mai 1977 concernant l'"increased exchange of information and closer consultation on economic questions" et a en outre invité la Suisse à un échange de vues.
- 2) La Suède et la Norvège ont eu leur premier échange de vues avec la Commission fin 1977. En 1978, la Suède a eu un deuxième échange de vues. L'Autriche a eu un premier échange de vues le 6 octobre 1978.



### III. Procès-verbal de l'échange de vues

M. Le Ministre Staehelin fait une brève déclaration liminaire (annexe 2).

#### A. Situation et perspectives économiques en Suisse

M. Weilenmann présente un papier sur la situation économique et les perspectives à court terme en Suisse (annexe 3).

#### B. Questions de politique monétaire

M. Boyer de la Giroday résume la partie du rapport du Comité monétaire sur le SME relative aux obligations d'intervention et aux facilités de crédit. Il ajoute que la Commission n'a pas une position utopiste en ce qui concerne l'idée de la monnaie parallèle, mais qu'elle cherche à éviter, dans les discussions en cours, des décisions au sujet de l'ECU qui pourraient bloquer la voie à une évolution de cette unité vers la monnaie parallèle. Dans un autre ordre d'idées, il déclare que le système monétaire international ne peut plus être unipolaire. On devrait voir apparaître peu à peu, sur le plan international, plusieurs grandes régions monétaires. Tindemans y a récemment fait allusion dans son discours de Tokyo.

M. Kaeser pose deux questions. Il aimerait tout d'abord savoir s'il est possible et raisonnable de tirer des conclusions importantes, au plan des interventions et de la politique économique, d'une divergence somme toute minime d'une monnaie par rapport à l'ECU. Il se demande, d'autre part, si la divergence d'une monnaie ne pourrait pas entraîner, par la force des choses, des interventions accrues en monnaies tierces, dans la mesure où les pays dont la monnaie se trouverait en opposition ne voudraient pas s'endetter.



M. Boyer de la Giroday répond, au sujet de la première question, qu'en effet des problèmes se posent, si on veut attacher certaines obligations d'intervention à la divergence d'une monnaie dans l'ECU, mais qu'un tel système, de l'avis de la majorité des spécialistes, devrait pouvoir fonctionner. La Commission va procéder incessamment à des simulations pour mieux connaître les effets d'un tel système. Sur le second point, il pense aussi qu'il y a des circonstances dans lesquelles il pourrait être préférable, en cas de divergence et lorsque les marges bilatérales ne sont pas atteintes, d'intervenir en dollars, par exemple, lorsqu'il n'y a en opposition qu'une petite monnaie.

M. Kaeser pose trois nouvelles questions sur le poids des monnaies dans l'indicateur de divergence, sur le choix des méthodes d'ajustement - un pays sera-t-il notamment libre d'ajuster son taux de change - et sur la manière dont le nouveau système sera géré.

M. Boyer de la Giroday répond, sur la première question, que l'on prévoit un seuil de divergence dans l'indicateur qui serait fixé à 75 % de l'écart maximum. Resterait l'écart de 25 % dans lequel une banque centrale ne pourrait notamment pas refuser des interventions dans sa monnaie. Mais, pour éviter des inégalités, ce seuil ne sera pas calculé de la même manière pour les petites monnaies (livre irlandaise, franc belge et florin) que pour les grandes. Autrement dit, le faible poids de ces monnaies sera compensé. Quant au choix des méthodes d'ajustement, il commence par observer que les autorités monétaires rêvent toujours d'automatismes. Cela a été l'une des raisons de l'échec du système de Bretton-Woods. Un tel système automatique finit toujours par être dépassé par la réalité. En fait, il y a deux conceptions fondamentales possibles, l'une qui tend à créer le maximum d'automatismes, l'autre - et c'est la conception de la Commission - qui vise à faire reposer l'administration du système sur une instance dotée des compétences nécessaires et agissant en fonction de certaines règles. Mais de



quelles règles et de quelle instance devrait-il s'agir ? C'est encore trop tôt pour le dire. La Commission et certains Etats membres seraient prêts, en ce qui les concerne, à aller assez loin. D'autres Etats membres ont par contre une approche plus traditionnelle. Mais le choix des méthodes d'ajustement est bien la question centrale. Si l'on prend l'option médiane du rapport du Comité monétaire, les choses se passeraient ainsi : en cas de divergence, des interventions seraient effectuées jusqu'à un certain point, puis il y aurait des consultations. Dans l'éventualité d'une divergence durable, le pays responsable serait invité à prendre des mesures, par exemple, en matière de politique monétaire, de taux d'intérêt ou en modifiant son taux pivot. Il n'est pas possible de dire à l'avance quelle méthode devrait être utilisée. Voilà pourquoi il faut un organe de consultations assez structuré.

M. Emerson ajoute que, quand on parle d'ajustement, il faut bien voir qu'il n'y a pas que des aspects monétaires, mais aussi des aspects économiques. C'est en fait tout le problème de la convergence des politiques économiques qui est posé. L'action concertée de relance de la demande, mise au point cette année par les Neuf, rentre dans ces efforts en vue d'améliorer la convergence. Donc, si les interventions devenaient intolérables, il s'agirait de déterminer qui doit agir et comment il doit le faire pour redresser la situation. Une telle procédure pourrait déboucher sur des modifications de taux pivots, mais aussi sur des mesures de politique monétaire, de politique fiscale et, en fin de compte, sur la politique économique en général. Ces deux aspects monétaire et économique sont profondément imbriqués l'un dans l'autre.

M. Girard demande quelques précisions sur la question de la conditionnalité des crédits et sur l'idée de monnaie parallèle.



M. Boyer de la Giroday répond, en ce qui concerne la conditionnalité des crédits, qu'il faut distinguer entre les différentes formes de crédit. Pour le très court terme, il ne peut pas y avoir de conditionnalité, pour le court terme, cela paraît également difficile, par contre, pour le moyen terme, il doit y avoir des conditions de politique économique. Il signale aussi que certains Etats membres voudraient voir étendre le très court terme à 60 ou 90 jours et le court terme à 1 année. L'un des gros problèmes actuellement est la répartition des 25 milliards d'UCE entre le court et le moyen termes. En outre, pour étendre le moyen terme, il faudra, dans quelques pays membres, des procédures parlementaires. Voilà pourquoi certains proposent qu'on augmente fortement le court terme, en attendant que les procédures relatives au moyen terme soient achevées.

S'agissant de la monnaie parallèle, M. Boyer de la Giroday déclare qu'il y a bien entendu de nombreux obstacles. Mais la question de son développement se posera malgré tout tôt ou tard pour une raison fondamentale, à savoir que le dollar ne peut plus jouer seul le rôle de monnaie internationale. Les DTS offrent bien quelques possibilités à cet égard, mais limitées. Le marché va donc aller chercher des monnaies qui peuvent suppléer le dollar. Personne n'a décrété, dans le passé, que le dollar et la livre devraient devenir monnaies internationales. Ils le sont tout simplement devenus. Or, si on ne donne pas au marché ce dont il a besoin, il se reportera sur le mark allemand. Mais les allemands ne veulent pas d'une telle évolution. Par conséquent, il y a, à long terme, un rôle à jouer pour l'ECU.

M. Kees apporte deux compléments. Il rappelle que, selon le communiqué de Brême, la conditionnalité des crédits doit être fonction du montant et de l'échéance de ceux-ci et ajoute que le régime de conditionnalité du SME, au moins dans sa première pha-



se, devrait s'intégrer dans le régime de conditionnalité qui existe déjà dans la CEE pour les crédits à moyen terme. Cette question de la conditionnalité est importante aussi bien sur le plan interne qu'externe. Sur le plan interne, c'est un levier pour obtenir davantage de convergence économique, et sur le plan externe, elle pose le problème des rapports avec le FMI.

La question de la monnaie parallèle soulève des difficultés et n'est pas pressante. Les Neuf ont actuellement des problèmes plus urgents à résoudre. Ils se concentrent, pour le moment, sur la phase initiale du système. On ne sait même pas encore si l'ECU, malgré ce qui est dit dans le communiqué de Brême, correspondra à l'UCE. Une préoccupation plus immédiate de la Commission est la réduction du nombre des unités de compte en usage dans la Communauté.

M. Hadorn demande où en est la question d'une éventuelle association de pays tiers au SME, au vu des dernières discussions entre experts.

M. Boyer de la Giroday rappelle que le principe d'une telle association a été posé dans le communiqué de Brême et que ce principe devrait concerner quelques pays, dont la Suisse. Ce principe a été repris dans les deux rapports du Comité monétaire, le rapport intérimaire et le rapport définitif.

Le but du Comité, en le reprenant, était de le confirmer et d'avancer aussi quelques idées au sujet de la forme de l'association. Ces idées sont essentiellement que les pays associées devraient participer au mécanisme d'intervention et au financement à très court terme, mais pas aux autres facilités de crédit. M. Boyer de la Giroday précise cependant qu'il ne s'agit là que d'idées de départ. Dès que la forme du SME apparaîtra de façon définitive entre les Neuf, cette question d'une association des pays tiers pourra être examinée plus à fond.



M. Emerson fait alors allusion aux échanges de vues similaires qui ont eu lieu ou auront lieu entre la Commission et la Suède et l'Autriche. Il exprime ensuite le souhait de connaître le point de vue de la délégation suisse au sujet d'une éventuelle association au SME.

M. le Ministre Zwahlen déclare que nous ne pouvons pas rester indifférents aux efforts des Neuf en vue de créer le SME, d'une part, parce que la Communauté est notre principal partenaire économique et, d'autre part, parce que l'initiative des Neuf peut avoir des répercussions sur notre pays. Il dit que nous suivons les travaux des Neuf avec beaucoup d'intérêt et peut-être davantage encore ces derniers temps, du fait que le désordre sur les marchés des changes s'est encore accentué. Il relève que les dernières mesures de la Banque Nationale Suisse vont un peu dans le même sens que l'initiative des Neuf et ajoute que nous ne voudrions absolument rien faire qui puisse gêner ou perturber en quoi que ce soit les négociations en cours entre les Neuf. Enfin, il fait allusion au récent débat qui a eu lieu au Parlement suisse, tout en précisant que certaines des déclarations qui ont été faites à cette occasion ont été en partie mal rapportées par la presse internationale.

M. Emerson marque de la compréhension pour cette attitude et souligne la difficulté et la complexité des négociations dans lesquelles les Neuf sont engagés. Il ajoute qu'il y a une orientation politique claire dans le communiqué de Brême au sujet de l'association des pays tiers et que cette orientation n'est nullement caduque, mais que cette question ne fait guère l'objet de discussions actuellement entre les Neuf, lesquels ont d'autres problèmes à résoudre en priorité.

M. Hadorn présente un texte sur la nouvelle politique de change suisse (annexe 7).

M. Boyer de la Giroday exprime une certaine surprise devant la lenteur avec laquelle la Suisse a réagi à la baisse de sa compétitivité sur le plan international, du fait de l'appréciation du franc suisse, compétitivité qui aurait, semble-t-il, encore plus baissé que celle du Japon.



M. Hadorn apporte quelques informations complémentaires sur notre nouvelle politique de change. La date du 1er octobre a marqué un changement fondamental dans cette politique. La raison en est que la situation a été jugée vraiment grave pour notre économie. Les autorités monétaires avaient bien pris, depuis des années, des mesures pour freiner les afflux de fonds étrangers, mais ces mesures ne suffisaient plus. Evidemment, ce changement de politique et l'augmentation des liquidités qu'il implique comportent des risques à moyen terme. Mais ces risques doivent être pris, car l'alternative - une nouvelle hausse du franc suisse - serait pire pour notre économie.

M. Kees demande si la Suisse va continuer, l'année prochaine, à fixer un objectif quantitatif pour l'augmentation de la masse monétaire.

M. Hadorn répond qu'il est bien évident que l'on ne peut pas fixer à la fois un objectif quantitatif pour le taux de change et un autre pour la masse monétaire. Depuis le 1er octobre, la priorité est accordée au taux de change. Quant à la masse monétaire, il faudra voir comment elle évolue ces prochains mois. Pour l'instant, on ne sait pas si on fixera un nouvel objectif de masse monétaire l'année prochaine.

M. Emerson demande des précisions sur les objectifs de masse monétaire qui avaient été fixés les années précédentes et sur l'évolution récente de la liquidité en Suisse.

M. Hadorn répond que, jusqu'à la fin de l'année dernière, nos objectifs avaient été dans l'ensemble respectés. Par contre, cette année, l'augmentation de la masse monétaire, pour les huit premiers mois, a été de 14,6 %.

M. le Ministre Zwahlen ajoute qu'une certaine évolution s'était déjà manifestée dans notre politique monétaire à la séance du Conseil fédéral du 23 août. On avait alors admis le principe de ne pas essayer de corriger l'augmentation de la liquidité. Puis



il y a eu une nouvelle chute du dollar et la Banque Nationale a pris, le 1er octobre, les mesures que nous connaissons. Cette nouvelle politique comprend aussi, à côté de la fixation d'un objectif vis-à-vis du DM et des interventions accrues, la volonté d'augmenter les exportations de capitaux et d'obtenir une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

M. Kaeser dit qu'en effet une évolution s'était dessinée le 23 août et que l'on a fait un pas de plus le 1er octobre en fixant un objectif quantitatif pour le taux de change. Cette dernière mesure est destinée à rendre nos interventions plus efficaces et à détruire l'image d'un franc suisse sans cesse en hausse.

M. Mastracchio demande alors des précisions sur l'"Anlageverbot".

M. Hadorn répond qu'au début de son application, cet instrument avait eu certains effets, mais que ces effets ont diminué avec le temps. C'était en plus une mesure extrêmement rigoureuse pour nos banques. Cette relative inefficacité, jointe à ce caractère rigoureux pour les banques, ont décidé les autorités à l'assouplir, le 1er octobre.

M. le Ministre Zwahlen donne quelques indications sur la façon dont l'"Anlageverbot" a été assoupli.

M. Zucker remarque que, malgré la dureté de cette mesure, le franc suisse a continué de s'apprécier. Il se demande dès lors si l'assouplissement intervenu le 1er octobre n'est pas tout simplement un constat d'échec. Il déclare, d'autre part, souhaiter savoir s'il existe toujours une marge de manoeuvre pour abaisser encore les taux d'intérêt en Suisse, compte tenu du fait que ceux-ci sont déjà extrêmement bas. Il ajoute enfin que l'économie suisse se plaint de la hausse du franc suisse, mais qu'il ne faut pas perdre de vue qu'elle bénéficie par ailleurs de taux d'intérêt réels extrêmement bas.



M. Hadorn répond qu'il devrait encore y avoir une certaine marge pour l'abaissement des taux d'intérêt. En ce qui concerne le niveau de nos taux réels par rapport aux taux de l'étranger, il faut remarquer qu'il n'est pas si bas, si on le compare à celui des Etats-Unis.

M. Weilenmann relève aussi que les taux d'intérêt en Suisse ont toujours été très bas et que notre appareil de production y est habitué depuis des années. Par conséquent, on ne peut pas faire des comparaisons simples avec l'étranger dans ce domaine.

La réunion est interrompue pour le déjeuner et reprend l'après-midi.

C. Perspectives économiques dans la CEE et mesures de politique économique prévues sur la base des perspectives suisses et communautaires

M. Emerson fait une présentation de l'action concertée de relance de la demande dans la CEE. Cette action concertée a correspondu à un progrès réel dans la coordination des politiques économiques, même si le résultat (prévision de croissance pour l'ensemble de la CEE pour 1979 + 3,5 %) est inférieur à l'objectif qui avait été fixé au Conseil Européen de Copenhague, il est vrai, avec des réserves de la RFA (+ 4,5 % vers le milieu de 1979). La Commission a appris, dans cette affaire, que l'une des conditions essentielles pour pouvoir obtenir des résultats est que la première impulsion doit partir du niveau politique le plus élevé (Conseil Européen). C'est le seul moyen pour venir à bout de l'inertie des administrations nationales. Quant à la méthode utilisée, elle a été assez classique. La Commission a fixé un objectif de croissance global pour la CEE, en partant des prévisions des Etats membres, puis elle a déterminé les efforts qui devraient être faits par chaque Etat membre en fonction de sa situation et de ses possibilités propres pour que l'objectif global puisse être atteint. Tous les pays membres de la CEE, à l'exception d'I et Irl, ont admis le principe d'un changement de leur politique économique dans un sens expansionniste. La RFA l'a fait au dernier moment, au Sommet économique de Bonn, UK un peu trop tôt, au mois d'avril, ce qui a entraîné



quelques pertes en termes de croissance globale, mais tous les pays membres qui pouvaient participer l'on fait. F a admis un élargissement de son déficit budgétaire. Quant aux pays du Benelux, ils étaient au début réticents. Mais finalement, il a été possible de trouver une formule qui réconcilie leur volonté de réduire les dépenses publiques à moyen terme avec la nécessité de prendre certaines mesures de relance à court terme. DK a suivi approximativement la même voie. En revanche, la situation était différente pour I et Irl. Ces deux pays devaient absolument réduire leurs déficits publics. Mais cette réduction comportait un risque de ralentissement de la croissance et d'augmentation du chômage. Néanmoins, grâce aux mesures expansionnistes adoptées par les autres pays de la CEE dans le cadre de l'action concertée, il devenait possible de s'engager sur la voie d'une telle réduction sans que cela remette en cause le rythme de développement. Dans le cas d'I, cela s'est traduit par le plan Pandolfi de redressement économique. Il faut aussi noter que du fait que les mesures allemandes n'entreront en vigueur que l'année prochaine, un certain décalage s'est produit dans la mise en application de l'action concertée. Cette action avait été lancée à l'origine indépendamment du SME. Mais il faut bien voir que les deux initiatives se rejoignent maintenant. Il devient en effet essentiel pour les Etats membres de mener des politiques économiques compatibles avec un bon fonctionnement du SME. Il est clair que le niveau des taux d'inflation, les politiques budgétaires, etc. auront un impact sur les taux de change. Par conséquent, on est en général d'avis que l'action concertée ne doit pas demeurer une opération unique, mais qu'elle doit être transformée en une sorte de processus continu. Bien entendu, concrètement, l'exercice de l'été dernier ne peut pas être répété immédiatement. Il faut un certain temps pour que les effets des mesures prises se fassent sentir. Mais l'opération pourrait être renouvelée l'année prochaine. On touche ici au problème général de la coordination des politiques économiques. La CEE dispose maintenant de procédures assez bien rodées en matière budgétaire. Ce qu'il



faudrait aussi, c'est une coordination des politiques monétaires, mais une telle coordination soulève des problèmes difficiles. Les petits pays, largement ouverts sur l'extérieur, ne sont pas à cet égard dans la même situation que les grands pays. Enfin, un dernier volet est celui des transferts de ressources. La question se pose de savoir si la création du SME doit être accompagnée de tels transferts et si oui, sous quelle forme et pour quels montants. Des discussions difficiles sont en cours à ce sujet au Comité de politique économique.

M. Weilenmann demande à M. Emerson si, à son avis, le chômage actuel dans la Communauté est de nature conjoncturelle ou structurelle et, s'il est de nature structurelle, comment il pense pouvoir améliorer la situation par des moyens budgétaires.

M. Emerson répond qu'il y a à la base du chômage dans la Communauté une multitude de facteurs très différents: conjoncturels, démographiques, d'origine migratoire, provenant de l'accès croissant des femmes au marché du travail, etc. Il semble que l'on assiste depuis peu dans la CEE à une certaine stabilisation de la situation, mais au prix d'une baisse de la productivité. Les emplois dans certains pays membres, comme en Belgique, sont très protégés. La Communauté aura dans environ un mois une conférence tripartite. La tendance dominante à la Commission est qu'il vaudrait mieux agir sur les structures, améliorer les conditions de la croissance, par exemple en créant le SME, que de prendre des mesures irréversibles et artificielles qui nuiraient à la productivité.

M. le Ministre Zwahlen demande des renseignements sur les effets économiques du budget de la Communauté, sur les prévisions de balance courante de la CEE pour l'année prochaine et sur la concordance des prévisions économiques de la CEE avec celles de l'OCDE et du FMI.



M. Emerson répond que les dépenses de la CEE augmentent relativement rapidement, mais que leurs effets sur le plan macro-économique restent limités, surtout si l'on se souvient que les dépenses agricoles absorbent la plus grande partie du budget. Il rappelle que les Neuf examinent la possibilité de procéder à des transferts de ressources supplémentaires en relation avec la mise sur pied du SME, notamment sous la forme de bonifications d'intérêt.

La Commission prévoit un excédent courant pour la CEE pour l'année prochaine du même ordre de grandeur que celui de cette année, c'est-à-dire d'environ \$ 10 milliards. Cet excédent est difficilement justifiable sur le plan de la politique économique. M. Emerson dit qu'il se sentirait plus à l'aise si cet excédent était ramené à quelque \$ 6 à 7 milliards. Il estime enfin que les prévisions de l'OCDE et du FMI pour 1979 sont un peu trop optimistes et ne partage pas l'euphorie qui s'est manifestée à la dernière assemblée du FMI.

M. Kaeser présente un papier sur la politique budgétaire fédérale suisse (annexe 6).

M. Emerson, après avoir distribué un tableau du Secrétariat de l'AELE contenant la situation économique en Suisse et des prévisions pour l'année en cours, pose des questions à la délégation suisse sur le taux de croissance probable en Suisse pour 1979.

MM. Weilenmann et Girard répondent qu'au début de l'année 1978 un taux de croissance d'une grandeur de 1,4 % avait été estimé pour 1979. La très grande appréciation de notre monnaie ces derniers mois menace fortement les rendements de nos entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement a, entre autres, institué divers groupes de travail chargés d'étudier les différentes mesures possibles. Certaines de ces mesures seront soumises prochainement au Parlement (voir annexes 4 et 6). Vu ce qui précède, de nouvelles estimations concernant le taux de croissance probable en Suisse pour 1979 sont encore prématurées. Les mesures en préparation ainsi que l'accroissement des dépenses des collectivités



- 14 -

publiques et les rabais d'impôts des cantons et des communes ont pour but d'augmenter positivement la croissance actuellement en diminution.

M. le Ministre Staehelin offre de transmettre à la Commission nos prochaine prévisions lorsque celles-ci paraîtront.

M. Kaeser répond encore à quelques questions de M. Emerson sur notre politique budgétaire (voir annexe 4).

M. le Ministre Staehelin remercie et fait une allusion au fait que l'exercice qui vient de se dérouler avec la Commission devrait pouvoir être renouvelé de temps à autre, lorsque le besoin s'en fera sentir.

M. Emerson trouve cet échange de vues très utile et approuve la proposition du Ministre Staehelin.

sig. J. Faillettaz

Mission suisse auprès  
des CE, Bruxelles

sig. A. Egger

Bureau de l'intégration  
DPF/DFEP



#### IV. Zusammenfassung über Ablauf und Inhalt des Gedankenaustausches

##### 1. Ablauf der Gespräche

Nach einer kurzen Einführung schweizerischerseits über die aktuelle Wirtschaftslage sowie über die kurzfristigen Wirtschaftsperspektiven - mit Diskussion darüber am Nachmittag - wurden die währungspolitischen Fragen und Initiativen vorgezogen, da Herr Boyer de la Giroday am später Vormittag verreisen musste.

Bei einem Mittagessen in der Residenz des Schweizer Botschafters konnten die Gespräche fruchtbar weitergeführt und Unklarheiten aus dem Wege geräumt werden. Am Essen wohnte auch Generaldirektor U. Mosca, GD II, bei.

Die Nachmittagssitzung, an der vorwiegend wirtschaftspolitische Aspekte behandelt wurden, endete etwas später als vorgesehen, dies, obzwar noch einiges, vor allem ein Gesamtbild über die wirtschaftspolitischen Massnahmen der Schweiz, noch offen war.

##### 2. Inhalt der Gespräche

###### a) Monetäre Aspekte

Die EG-Kommission, vor allem Herr Boyer de la Giroday, umschrieb im wesentlichen die technischen Aspekte des neuen Europäischen Währungssystems (EWS), wie sie im nun bekannten Bericht des Währungsausschusses vom 12.10.78 dargelegt sind.

Die Haltung der EG gegenüber Drittländern beschränkte sich auf den Inhalt des Abschnittes im vorerwähnten Bericht; er lautet wie folgt :

"In der Anlage zum Bremer Communiqué ist vorgesehen, dass Nicht-Mitgliedsländer mit besonders starken wirtschaftlichen und finanziellen Bindungen zur Gemeinschaft assoziierte Mitglieder des Systems werden können. Die Zentralbanken dieser Länder müssten die Möglichkeit haben, sich an dem Europäischen Wechselkurs-system zu beteiligen. Die Modalitäten dieser Beteiligung müssten mit den Zentralbanken der betreffenden Länder ausgehandelt werden. Grundsätzlich hätten sie die gleichen Interventionsverpflichtungen und würden an den Konzertierungsmechanismen teilnehmen; ferner hätten sie Zugang zu der sehr kurzfristigen Finanzierung. Die Transaktionen mit den assoziierten Zentralbanken würden auf Konten verbucht, die der Fonds auf den Namen dieser Zentralbanken führen würde. Eine Beteiligung der assoziierten Zentralbanken an den kurz- oder mittelfristigen Kredit-



mechanismen käme hingegen nicht in Betracht. Die Währungen der assoziierten Länder könnten auch nicht bei der Zusammensetzung des Korbs berücksichtigt werden.

Die genaue Natur der Beziehungen mit den betreffenden Ländern, die besonders starke wirtschaftliche und finanzielle Bindungen zur Gemeinschaft haben, müsste von den zuständigen Instanzen der Gemeinschaft geprüft werden."

Die Schweiz ihrerseits hat ihr Interesse im Sinne der bestehenden "Sprachregelung", die in der Antwort des Bundesrates auf die Kleine Anfrage Condrau enthalten ist, bekundet (vgl. Beilage 8).

b) Wirtschaftsperspektiven, Währungs- und Wirtschaftspolitik

Die kurzfristigen, für 1979 positiveren Wirtschaftsperspektiven, führt die EG-Kommission, vor allem R. Emerson, auf den verstärkten Willen der EG-Mitgliedstaaten zu einem abgestimmten, wirtschaftlichen Vorgehen (nationale Nachfragestimulierungsmassnahmen und Gemeinschaftsaktionen mit Multiplikatoreffekt), wie das in Beschlüssen des Ministerrates sowie in den Gipfeltreffen von Bremen und Bonn zum Ausdruck kam, zurück. Von den verschiedenen konjunkturpolitischen Massnahmen, die in den letzten Monaten in mehreren Gemeinschaftsländern ergriffen oder in die Wege geleitet worden sind, erwartet die Kommission einen beachtlichen Impuls auf die EG-Wirtschaft (BIP 1978 ca. + 2,6%, 1979 ca. + 3,5%).

Die Kommission, R. Emerson, wies vor allem auf den engen Zusammenhang zwischen dem neuen EWS, das stabilere Wechselkursverhältnisse schaffen soll, und der wirtschaftlichen Konvergenz der am EWS beteiligten Staaten. Die monetäre Stabilität sei Voraussetzung für eine Wirksamkeit der Nachfragesteuerung und der Wachstumspolitik. Hinsichtlich der Mittel, mit denen die wirtschaftliche Konvergenz erzielt werden sollte, so waren die Äusserungen vage; immerhin schien klar, dass trotz Schwierigkeiten eine strengere Koordinierung der monetären Politik sowie der Haushaltspolitik in der Gemeinschaft im Rahmen einer symmetrischen Konzertierung unumgänglich ist.



Das von der Schweiz für 1979 prognostizierte reale BIP von + 1,4% schien der Kommission sehr gering. Schweizerischerseits wurde jedoch festgehalten, diese Zahl basiere auf Schätzungen von anfangs 1978, also vor dem Zeitpunkt, als sich z.B. die Kantone und Gemeinden entschlossen hätten, sukzessive Steuer-senkungen vorzunehmen. Im weitern habe die Regierung eine Reihe wirtschaftspolitischer Massnahmen vorbereitet, die demnächst dem Parlament zur Genehmigung unterbreitet würden; diese Massnahmen wären zudem geeignet, zusätzliche wachstumsfördernde Wirkungen zu entfalten.

Von der Kommission auf die "lenteur de réaction" der schweizerischen Währungsbehörden auf die Entwicklungen am Devisenmarkt angesprochen, wurden kurz die Wechselkurs-Entwicklung seit Beginn dieses Jahres, vor allem aber jene seit den Sommermonaten sowie die am 1.10.78 ergriffenen währungspolitischen Massnahmen umschrieben. Letztere Massnahmen hätten zum Ziel, die nicht mehr realistischen Wechselkurse zu korrigieren. Ueber die mittelfristigen Risiken der Interventionen und ihrer Auswirkungen auf die Geldmenge resp. Inflationsvirulenz sei man sich im klaren. Gegenwärtig gehe es jedoch um die Erhaltung der Wettbewerbsmöglichkeiten der schweizerischen Wirtschaft.

### 3. Würdigung

Die Gespräche wurden beidseitig als sehr nützlich bewertet. Die EG-Kommission ist sich, gemäss Emerson, der schweizerischen Probleme in konjunktureller und monetärer Hinsicht bewusster geworden.

Die Notwendigkeit weiterer informeller Gespräche, die nicht nach einem starren Fahrplan zu erfolgen hätten, wurden beidseitig befürwortet.

Im Sinne eines follow-up werden - nach Konsultation unserer Experten - die "speaking-notes" der schweizerischen Experten Herrn R. Emerson informell durch unsere Mission in Brüssel übergeben.

sig. A. Egger  
Integrationsbureau  
EPD/EVD



Annexe 11. Composition de la délégation de la Commission des Communautés européennesDirection générale des Affaires économiques et financières

- M. Michael Emerson, Directeur, Economies nationales et conjoncture  
 M. Frédéric Boyer de la Giroday, Directeur, Affaires monétaires  
 M. Francesco Porre, Chef de Division, Synthèse communautaire  
 M. Dirk Breedveld, Chef de Division, "Allemagne"  
 M. Pierre Ohlmann, Chef de Division, Marchés des capitaux  
 M. Andreas Kees, Chef de Division, Politiques monétaires et du  
     crédit nationales et communautaires  
 Mme Monique Dombret-Munting, Division Marchés des changes  
 Mme Mirella Tieleman-Gargari, Division Synthèse communautaire  
 M. Emilio Mastracchio, Division Marchés des capitaux  
 M. Michael Zucker, Division Marchés des capitaux

Direction générale des Relations extérieures

- Mme Anne Muller, Division Relations avec les pays scandinaves,  
     l'Islande, l'Autriche et la Suisse

2. Composition de la délégation suisse

- M. F.R. Staehelin, Ministre, Mission suisse auprès des Communautés  
     européennes  
 M. D. Kaeser, Vice-Directeur, Administration des finances,  
     Département fédéral des finances et des douanes  
 M. J. Zwahlen, Ministre, Chef du service économique et financier,  
     Département politique fédéral  
 M. J. Weilenmann, Chef de la section des questions conjoncturelles  
     du Bureau du délégué aux questions conjoncturelles,  
     Département fédéral de l'économie publique  
 M. P.-L. Girard, Chef de la section OCDE et des questions monétaires  
     internationales de la Division du commerce,  
     Département fédéral de l'économie publique  
 M. P. Hadorn, Division de l'économie du 1er département,  
     Banque nationale suisse, Zurich  
 M. A. Egger, Bureau de l'intégration, Département politique fédéral  
     et Département fédéral de l'économie publique  
 M. J. Faillettaz, Conseiller, Mission suisse auprès des Communautés  
     européennes